

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	32 (1903)
Heft:	7
Rubrik:	Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

progrès intellectuel. Si la rédaction, la lecture, la calligraphie et l'orthographe sont les branches favorites des élèves féminins, il n'en est pas de même de l'arithmétique, de la géométrie, de la géographie. Ces branches sont particulièrement agréables aux garçons. Cependant, cette règle, si règle il y a, souffre de nombreuses exceptions.

Il résulte de là que les écoles mixtes ont en général plus de chance de posséder des sujets capables dans toutes les parties du programme.

Mais ce qu'il y a de regrettable pour les écoles mixtes, c'est la note moyenne qu'on leur donne, alors que l'enseignement se fait nécessairement par deux maîtres distincts, c'est-à-dire par l'instituteur et par la maîtresse d'ouvrage.

Or, nous ne sachons point que les notes méritées pour les branches respectivement enseignées par chacun d'eux aient été publiées jusqu'ici dans nos comptes rendus officiels. Une note moyenne unique nous indique la valeur d'une école de ce genre. Cela étant, il peut se trouver — et certes, le fait existe — que des deux maîtres attachés à cette école, celui ou celle qui remplit entièrement les exigences du programme n'est pas mieux noté, aux yeux du public, que son confrère dont l'insouciance ou l'incapacité ne lui attire, un jour de visite, que de cruelles déceptions.

Je soumets cette idée à l'appréciation de l'Autorité et du corps enseignant, en vertu des paroles : « A chacun le sien. »

Je dois un petit mot de réplique à mon confrère, *Paulus*. Cela viendra.

**

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Le n° 6 du *Bulletin pédagogique* contient une correspondance de l'Administration du Dépôt du matériel invitant le corps enseignant, pour la défense de l'*ordre*, à ne faire que trois commandes par an.

A la lecture de cette correspondance, je me suis demandé si un instituteur, qui a fait sa seconde commande et qui a reçu une facture renfermant des choses commandées mais non livrées et ne faisant par contre pas mention de choses commandées et non reçues, ose, en vertu de l'*ordre* et du *respect* dû à l'autorité, réclamer ce qui manque ?

Que dit le règlement à ce sujet ?

Votre dévoué,

S. L. M.

————— ♦ ♦ —————

Chronique scolaire

Confédération. — L'Exposition universelle de 1900 a donné à l'Association amicale des Professeurs de dessin de la « ville de Paris » l'occasion de réunir un premier Congrès international de l'enseignement du dessin. Les organisateurs de ce Congrès avaient surtout pour but de démontrer la *nécessité*, à *tous les degrés*, de l'enseignement de cette branche, considérée pendant trop longtemps comme facultative.

Ce premier Congrès, auquel prirent part des représentants de presque tous les pays du monde civilisé, aborda, sans cependant les résoudre, des questions de *la plus haute importance*. Il fut décidé qu'un deuxième Congrès aurait lieu en Suisse. Il aura pour mission d'étudier les avantages et les défauts de nos systèmes d'enseignement du dessin, de rendre ceux-ci plus efficaces pour la préparation de la jeunesse à ses futurs devoirs professionnels ; il aura aussi et surtout pour but de démontrer le *caractère essentiellement moral et éducatif du dessin*.

La Société suisse pour le développement de l'enseignement professionnel et de l'enseignement du dessin a accepté cette mission non sans quelque appréhension.

Le 2^{me} Congrès international de l'enseignement du dessin aura lieu dans **la première semaine d'août 1904**, à **Berne**, la ville fédérale.

Ce Congrès comprendra une *partie générale* et une *partie pédagogique*.

La *partie générale* aura à examiner la suite donnée dans les divers pays aux vœux et aux résolutions du précédent Congrès, elle devra surtout étudier les voies et moyens d'assurer l'existence du Comité permanent international.

Pour la *partie pédagogique*, le Congrès sera divisé en deux sections.

1^{re} section : Enseignement général.

2^{me} section : Enseignement spécial.

La première section étudiera la méthode d'enseignement du dessin et la valeur sociale de cet enseignement dans l'éducation générale, depuis le jardin d'enfants jusqu'au degré le plus élevé, l'Université.

La deuxième section étudiera tout ce qui concerne l'enseignement du dessin dans l'enseignement spécial, *professionnel, technique et artistique*.

Pour chacune des sections, il a été établi un programme de questions nombreuses, intéressantes et variées.

Le bureau du Comité suisse d'organisation est constitué comme suit :

Président : *Léon Genoud*, directeur du Technicum de Fribourg.

Vice-président : *Ed. Boos-Jegher*, président de la Société suisse pour le développement de l'enseignement du dessin et de l'enseignement professionnel.

Secrétaire : *C. Schlæpfer*, professeur de dessin à l'Ecole des Arts et Métiers, Fribourg

Caissier : *Oscar Blom*, architecte, directeur du Musée industriel, Berne.

Un Comité spécial a été désigné pour s'occuper de rendre aussi agréable et aussi économique que possible, le séjour des

congressistes en Suisse. Une circulaire ultérieure donnera les renseignements nécessaires sur ce sujet.

— *Subventions à l'école primaire.* — Dans la dernière session de mars, le Conseil national a adopté, sans modifications notables, le projet de loi élaboré par le Conseil fédéral d'après l'article constitutionnel 27bis voté, le 23 novembre 1902, par le peuple suisse.

Le mode de répartition des subsides par tête d'habitant a été maintenu.

Le projet de loi ne viendra en discussion au Conseil des Etats que dans la prochaine session de juin.

Uri. — M. Colomban Russi a fêté dernièrement le 98^e anniversaire de sa naissance. Il a rempli pendant 70 ans les fonctions d'instituteur à Andermatt.

Fribourg. — † *M. Oscar Blanc, instituteur.* — Mercredi 25 février, un long cortège de parents et d'amis accompagnait au champ du repos la dépouille mortelle de M. Oscar Blanc, instituteur, à Praroman.

Caractère gai et jovial, M. Blanc, avec sa verve intarissable, était aimé de ses collègues.

La paroisse de Praroman lui a fait de belles funérailles. Le cercueil était porté par quatre instituteurs. Dans le cortège on remarquait M. l'inspecteur Perriard et de nombreux membres de la Cécilienne du décanat de Saint-Maire.

M. Oscar Blanc a rempli pendant 17 ans les fonctions d'instituteur à Praroman. — *R. I. P.*

Institut de la Sainte-Croix à Cham

L'éducation des jeunes filles catholiques est d'une si grave importance que le plus grand soin doit être apporté dans le choix de ceux à qui elle est confiée.

L'Institut de la Sainte-Croix, déjà si généralement estimé pour l'éducation foncièrement religieuse et les soins tout maternels qu'y reçoivent les élèves, répond parfaitement aux désirs des familles par l'enseignement à la fois théorique et pratique qui y est donné.

Depuis l'an 1869, cette maison d'éducation poursuit son but avec un succès qui la place parmi les premières institutions de ce genre. Environ 70 élèves, dont une vingtaine d'étrangères, sortent chaque année de ce Pensionnat. Sa situation ravissante sur les bords du lac de Zoug ne manque pas d'y attirer les jeunes filles de la Suisse française désireuses d'acquérir une solide instruction tout en se familiarisant avec la langue allemande.

On agit d'autant moins qu'on s'agit davantage.
